

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Matahiti 155 N° 50 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 14 no Titema 2006
------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

<p><i>NUMERO COMPLEMENTAIRE</i> <i>au JOPF n° 50 du 14 décembre 2006</i></p>
--

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

	Pages
Motion de censure n° 2006-1 MC/APF du 13 décembre 2006.....	4402



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

MOTION DE CENSURE n° 2006-1 MC/APF du 13 décembre 2006.

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment son article 156 ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre relative au dépôt d'une motion de censure par 8 représentants du groupe politique Tahoeraa Huiraatira et 4 représentants des non-inscrits à l'assemblée de la Polynésie française, enregistrée au secrétariat général de l'assemblée sous le n° 16407 le 10 décembre 2006 ;

Vu la lettre n° 4721-2006 APF/SG du 11 décembre 2006 convoquant en réunion de plein droit les représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la réunion du 13 décembre 2006 ;

Après avoir constaté que la motion de censure déposée par 12 représentants, sous le n° 16407 le 10 décembre 2006, a été adoptée à la majorité absolue de 29 voix favorables,

Décide :

Article 1er.— La motion de censure déposée par 12 représentants, sous le n° 16407, est adoptée à la majorité absolue de 29 voix favorables, le 13 décembre 2006 à 10 h 25.

Art. 2.— La présente motion de censure sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire de séance,
Jean-Alain FREBAULT.

Le président,
Philip SCHYLE.